

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Rénovation globale et extension du lycée Pierre de Coubertin, Meaux (77)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

REGION ÎLE-DE-FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne

Nedjma BENAZIZA

habilitée à représenter la personne morale

Directrice de Projets - Direction des opérations - Pôle lycées

RCS / SIRET

2	3	7	5	0	0	0	7	9	0	0	3	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Collectivité Territoriale - Région

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39.7.a)	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La rénovation globale du lycée passe par la déconstruction, la construction et la rénovation d'espaces décrit ci-dessous :

- Démolition du bâtiment de la demi-pension (R), du gymnase (F) et de deux bâtiments (C et D) en construction industrielle préfabriquée construits entre 1963 et 2000;
- Construction d'une demi-pension et d'un internat de 111 lits.
- Construction d'un bâtiment d'habitation collectif accueillant 9 logements de fonction.
- Construction d'un bâtiment pour la filière aéronautique sur une parcelle non construite à ce jour
- Construction d'une extension au bâtiment A (construit en 1963) permettant de regrouper l'annexe des Fauvettes située actuellement à Nanteuil-lès-Meaux, d'offrir de nouvelles fonctions aux utilisateurs et d'améliorer les locaux d'administration du lycée et l'accueil des élèves.
- Rénovation énergétique et réaménagement du bâtiment A ;
- Rénovation des aires sportives extérieurs et des espaces paysagers.

4.2 Objectifs du projet

La présente opération s'inscrit dans une démarche globale qui vise :

- A améliorer l'ensemble des espaces avec une organisation fonctionnelle plus rationnelle ;
- A développer un pôle des métiers de l'aérien ;
- A participer aux infrastructures du pôle formation.

Les objectifs de l'opération sont de :

- Permettre le déploiement complet de la filière aéronautique pour un total de 270 places de formation initiales ;
- Mettre à niveau l'ensemble des espaces pédagogiques de l'établissement ;
- Requalifier la séquence d'entrée afin de garantir une bonne lisibilité des flux et de la sûreté des utilisateurs ;
- Regrouper tous les locaux de l'enseignement général dans le bâtiment principal et rapatrier l'annexe des Fauvettes ;
- Améliorer l'accueil en matière d'hébergement et de demi-pension dans des bâtiments performants et conformes aux normes en vigueur ;
- Construire des surfaces complémentaires aux fonctions de la vie scolaire pour les mettre en cohérence avec l'effectif du lycée ;
- Construire des logements de fonctions distincts des flux des locaux d'enseignement ;
- Mettre en conformité le CDI (datant de 1995) au regard de la loi sur le handicap ;

Le projet s'inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale conformément aux objectifs de la Région, et fait l'objet d'un cahier des charges spécifique fixant des objectifs environnementaux qualitatifs et quantitatifs élevés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le planning du projet prévoit une mise en service du bâtiment aéronautique "V" (extension au site du lycée actuel) pour la rentrée 2023-2024 et la fin du programme des travaux de rénovation pour l'année scolaire 2026-2027.

On distingue 4 grandes phases de chantier:

- Phase 0 (2022-2023): Construction du bâtiment V, désamiantage et démolition des bâtiments C et D, livraison des bâtiments provisoires (couvrant les besoins des bâtiments D&C démolis et du bâtiment A à rénover), construction du nouveau terrain d'athlétisme.
- Phase 1 (2023-2025): Construction de l'extension du bâtiment A (A+), construction du bâtiment demi-pension et internat, mise en conformité bâtiment E (CDI), construction des logements de fonction, construction du gymnase, désamiantage et démolition du gymnase historique (F).
- Phase 2.1 (2025-2026): Désamiantage et démolition de la demi-pension (R), curage et désamiantage intérieur du bâtiment A, rénovation du clos-couvert du bâtiment A.
- Phase 2.2 (2026-2027): Rénovation intérieure du Bâtiment A.

Les enseignements dispensés au site des Fauvettes pourront être relocalisés à partir du 4ème trimestre scolaire 2024-2025.

En phase travaux, un lycée partiel et provisoire sera implanté sur la parcelle du parking extérieur situé en face du bâtiment A (Phase 1 à 2: 3000-3500m² SU (rentrée 2023-2024 à fin 2024-2025) + Phase 2: 6000-6500m² SU (rentrée 2025-2026 à 2027)).

L'organisation du chantier est conçue de telle manière à garantir le respect d'une charte de chantier à faible nuisance. Aucun bâtiment ne sera désamianté, curé, rénové en bâtiment occupé. La conception vise à favoriser la préfabrication et la construction hors site. Les flux chantier et utilisateurs sont prévus clairement dissociés.

Le parking des utilisateurs sera relocalisé via un conventionnement avec le centre commercial situé à proximité immédiate.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet d'extension et rénovation du lycée permettra l'exploitation adaptée d'un lycée public polyvalent de 2370 élèves classé en ERP de 2ème catégorie et regroupant sur un même site une offre de formation étendue:

- Electricité Electronique : 3 bac pro MELEC, 1 Bac pro SN option A Sûreté et sécurité des infrastructures + 1 BTS Electrotechnique en poursuite d'études ;
- Tertiaire administratif : 2 BTS comptabilité-gestion et support à l'action managériale en poursuite d'études des bac technologiques STMG ;
- Matériaux souples : 1 Bac pro Métiers de la mode ;
- Productique : 1 BTS Conception et réalisation des systèmes automatiques en poursuite d'études des bac technologiques STI2D ;
- Eau et propreté : 1 bac pro Hygiène, propreté, stérilisation et 3 CAP pour un premier niveau de qualification : électricien, assistant technique en milieu familial et collectif, et agent polyvalent de restauration.
- Maintenance et construction aéronautique : avec l'ouverture à la rentrée 2019 d'un bac pro Aéronautique dont les capacités d'accueil ont augmentées dès la rentrée 2020 en prévision de la construction du bâtiment aéronautique (V).

L'internat est destiné à accueillir 111 élèves, filles et garçons, à la fois des élèves du lycée auquel il sera rattaché administrativement, mais également des élèves scolarisés dans d'autres établissements du secteur dans des formations de différents niveaux.

Le gymnase et la demi-pension seront utilisés exclusivement par le lycée.

Le bâtiment aéronautique du fait de son caractère d'outil pédagogique exceptionnel pourra être mutualisé avec les besoins d'organisme de formations extérieurs. Le GRETA (centre de formation pour adultes) bénéficiera aussi des équipements du lycée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives d'autorisation suivantes:

- permis de démolir pour les bâtiments déconstruits
- déclaration préalable pour l'aménagement du nouveau terrain d'athlétisme
- permis de construire pour le bâtiment V situé sur la parcelle BY252
- permis de construire pour les bâtiments préfabriqués faisant office de lycée partiel et provisoire en phases travaux
- un permis de construire unique pour la construction des bâtiments neufs et la rénovation du Bâtiment A situés sur la parcelle BY253.
- un dossier loi sur l'eau / IOTA au titre des rubriques 2.1.5.0 et 1.1.1.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Contenance des parcelles BY252 (bornée) + BY253 : 67 890 m ² - Emprise au sol (PROJET): 19 388 m ² - Extérieurs: cours & voiries (PROJET): 6 733 m ² - Terrains de sport (PROJET): 6 162 m ² - Espace végétalisé (PROJET): 35 607 m ² - Surfaces de Plancher: Parcelle BY253: A (rénovation) = 11 541m ² ; A+ = 3 607 m ² ; G = 1776m ² ; I = 4741m ² ; L = 1128m ² ; Parcelle BY252: V = 4962m ² Contenance parcelles parking extérieur pour implantation du lycée provisoire (commune de Chauconin-Neufmontiers) : 105 W 312 (4 242 m ²) + 105 W 311 (45 m ²) = 4 287 m ²	m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lycée Pierre de Coubertin
Chaussée de Paris - BP 20166
77335 Meaux Cedex

Commune de Meaux

Parcelles BY253 + BY252

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Meaux (Lycée)

Chauconin-Neufmontiers (installation des bâtiments provisoires)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Bâtiment A : Construit en 1963, construction traditionnelle béton en R-1 au R+4, lycée, administration et internat (11 915 m² SU)

Bâtiment B : Construit en 1996, ateliers technologiques. (5 176 m² SU)

Bâtiment C : Construit en 1990, préfabriqué en R+1, vie scolaire et salles de cours banalisées (1 522 m² SU)

Bâtiment D : Construit en 1990, préfabriqué en R+1, salles de cours électronique (763m² SU)

Bâtiment E : Construit en 1995, construction trad. béton en R+1, CDI

Bâtiment F : Construit en 1965, un gymnase construction trad. béton

Bâtiment R : Construit en 1995, demi-pension pour 1 200 repas

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé dans la commune de Meaux couverte par le PPRI "Vallée de la Marne de Poincy à Villenoy". Le projet du fait de sa localisation sur le plateau d'Orgemont n'est pas concerné par les dispositions de ce PPRI.</p> <p>Le projet est situé dans la commune de Meaux soumises au PPRT du site BASF (ex COGNIS) approuvé le 12/02/2013. Le projet du fait de sa localisation n'est pas concerné par les dispositions de ce PPRT.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les objectifs environnementaux fixé par le maître d'ouvrage vise à prévoir la réutilisation de 80% des terres excavées directement sur site. Le projet ne comportant pas de sous-sol et la topographie du site étant relativement plate, les volumes de déblais seront limités aux volumes excavés pour la réalisation des fondations des bâtiments et des éventuels bassins de rétention des eaux pluviales. Les matériaux issus des déconstructions seront évacués vers des centres de traitement ou réemployés sur site. Une démarche réemploi sera imposée à chacun des corps d'état avec des objectifs quantitatifs définis.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera déficitaire en matériaux car il impliquera l'apport de matériaux extérieurs pour la construction des bâtiments et espaces extérieurs neufs. Néanmoins, conformément au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Île-de-France, l'opération prévoira la mise en œuvre de matériaux issus du réemploi via la réutilisation des matériaux issus de la déconstruction sélective effectués sur site ou issus d'approvisionnement extérieur.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet du pôle aéronautique / bâtiment V est implanté sur la parcelle BY252 qui constitue une extension de l'unité foncière actuelle du lycée. Cette parcelle est elle-même bornée afin de présenter une parcelle de 7000m ² pour le projet (propriété de la région Île-de-France) et une réserve foncière de 3850m ² (propriété de la ville de Meaux). A ce jour, il s'agit d'un terrain agricole faisant partie d'un ensemble de terres agricoles de 11,4Ha situé entre la Route D5, le centre pénitentiaire et le centre hospitalier. La consommation d'espace agricole du projet se limite à 0,7Ha. Cette surface a été réduite à son minimum
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le lycée actuel est concerné par le risque sanitaire amiante que l'on retrouve dans l'ensemble des bâtiments construits avant les années 1990 (bâtiments A, F, C et D). Le projet vise à un désamiantage complet du site. Aucune pollution des sols n'a été relevé par les diagnostics réalisés à ce jour par la région Île-de-France.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une augmentation de l'effectif d'élèves de 15% avec 2370 élèves en 2027. L'effectif actuel est répartis sur deux sites (environ 600 élèves utilisent l'annexe des Fauvettes). Le personnel est estimé à 350 personnes répartis sur les deux sites. 20% des élèves et 85% des professeurs utilisent le parking extérieur. Le reste du personnel et des élèves arrivent depuis la gare SNCF via les transports urbain ou à pied. Le projet n'a pas vocation a générer une augmentation significative de trafic de véhicules particuliers ou de bus.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité du lycée engendre la production de déchets non dangereux (demi-pension, internat, administration) et potentiellement dangereux (ateliers aéronautique, labos de sciences). Néanmoins, cette production de déchets est totalement maîtrisée et sera très limitée du fait que les ateliers ont une portée pédagogique et non industrielle ou professionnelle. Des locaux de collecte des déchets sont prévus au programme et dimensionnés en conséquence. Les déchets produits par les activités du lycée sont collectés localement et traités par un prestataire spécialisé dans des unités de traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est située dans la zone UBa du PLU approuvé. Le projet du pôle aéronautique / bâtiment V est implanté sur la parcelle BY252 qui constitue une extension de l'unité foncière actuelle du lycée. A ce jour, il s'agit d'un terrain agricole faisant partie d'un ensemble de terres agricoles de 11,4Ha situé entre la Route D5, le centre pénitentiaire et le centre hospitalier. La consommation d'espace agricole va mener à une modification de l'usage du sol sur une parcelle la plus réduite possible pour la réalisation projet. Ce dernier ne remettra pas en question la vocation agricole du secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response area for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Empty response area for question 6.3.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir l'annexe jointe au présent formulaire, partie 2 "Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets potentiellement négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine"

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations listées ci-avant, nous estimons que le projet ne présente pas d'incidence évidente sur l'environnement et la santé des usagers du lycée. Son impact sur le moyen et long terme apparaît même positif au regard des défauts majeurs actuels du lycée (sous-dimensionnement, vétusté, présence d'amiante, mauvaise organisation spatiale). En effet:

- le projet vise à regrouper 2 sites de formation afin d'améliorer les conditions d'enseignement et supprimer les déplacements entre l'annexe et le lycée.
- le projet est bien desservi par les transports en commun et offre un parc de stationnement existant et suffisamment dimensionné à proximité + la consommation d'espace agricole maîtrisée ne remet pas en cause la vocation agricole du secteur.
- le projet vise au remplacement de bâtiments vétustes par des bâtiments énergétiquement performants et durables.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note de présentation du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



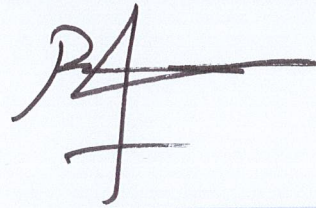
Fait à Saint-Ouen

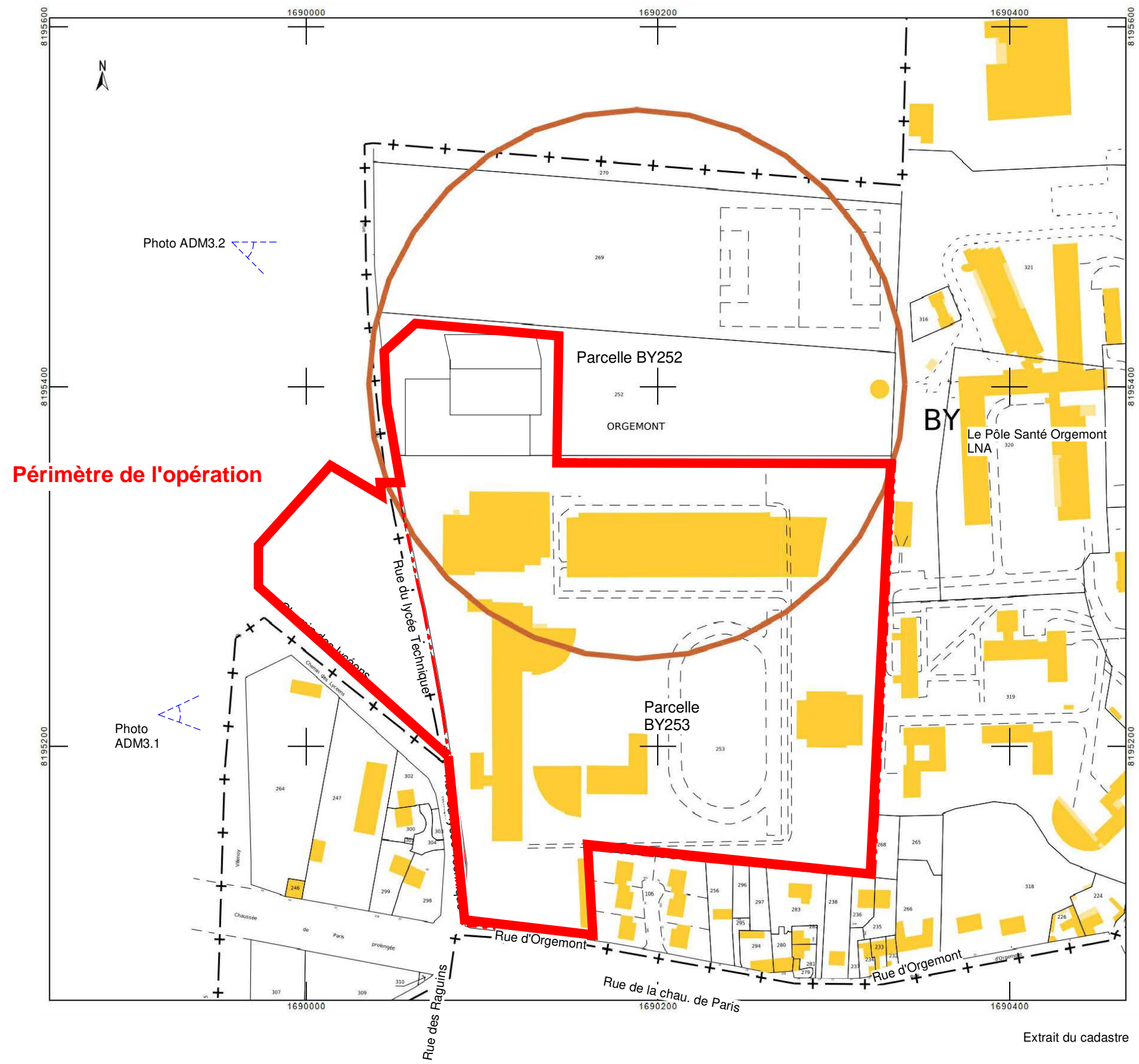
le,

29.03.2022

Signature

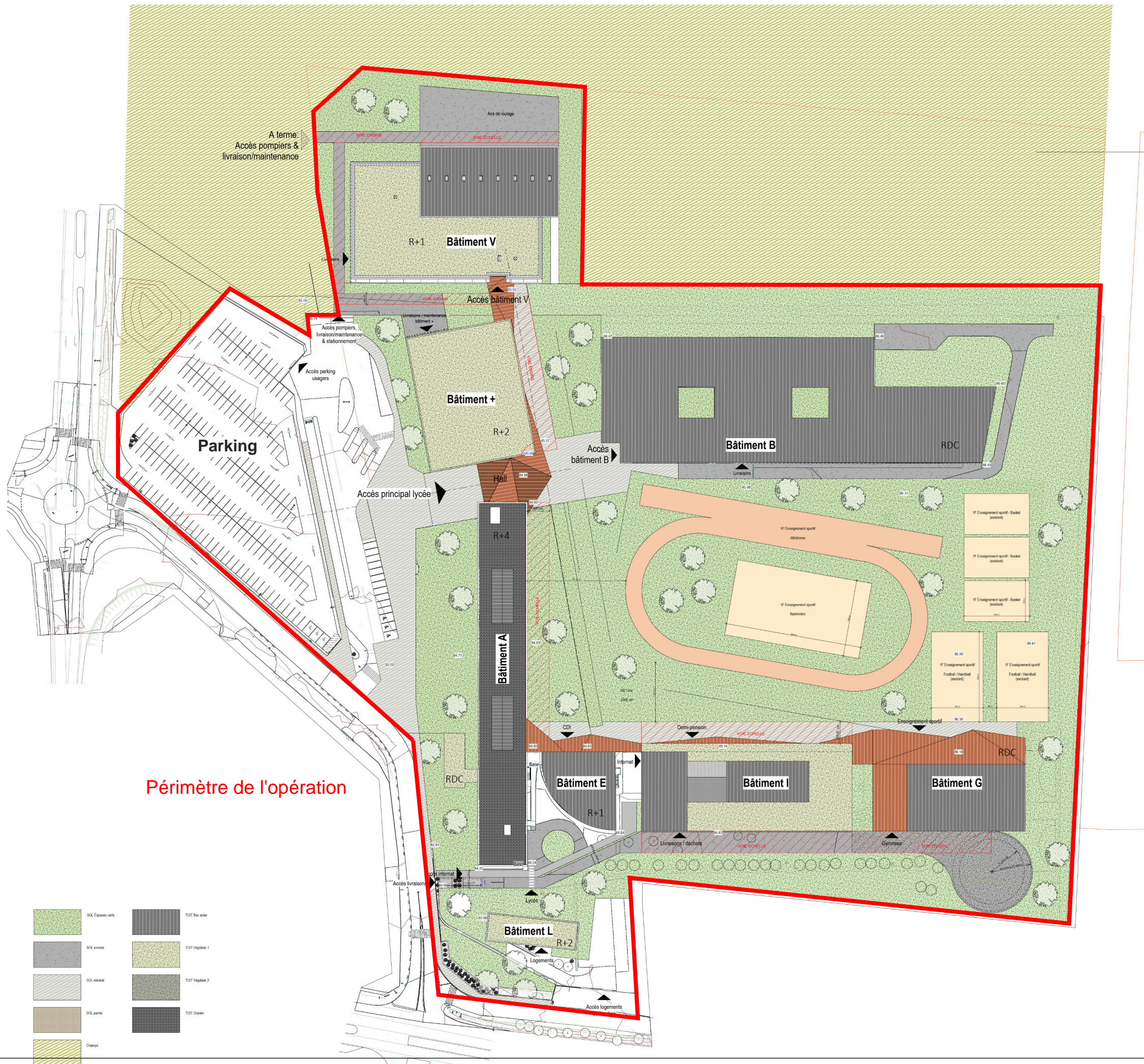
Medjina BENAZIJA
Directrice de projets
Région Ile. de France











PLAN DU PROJET ET PERMETTRE DE L'OPERATION

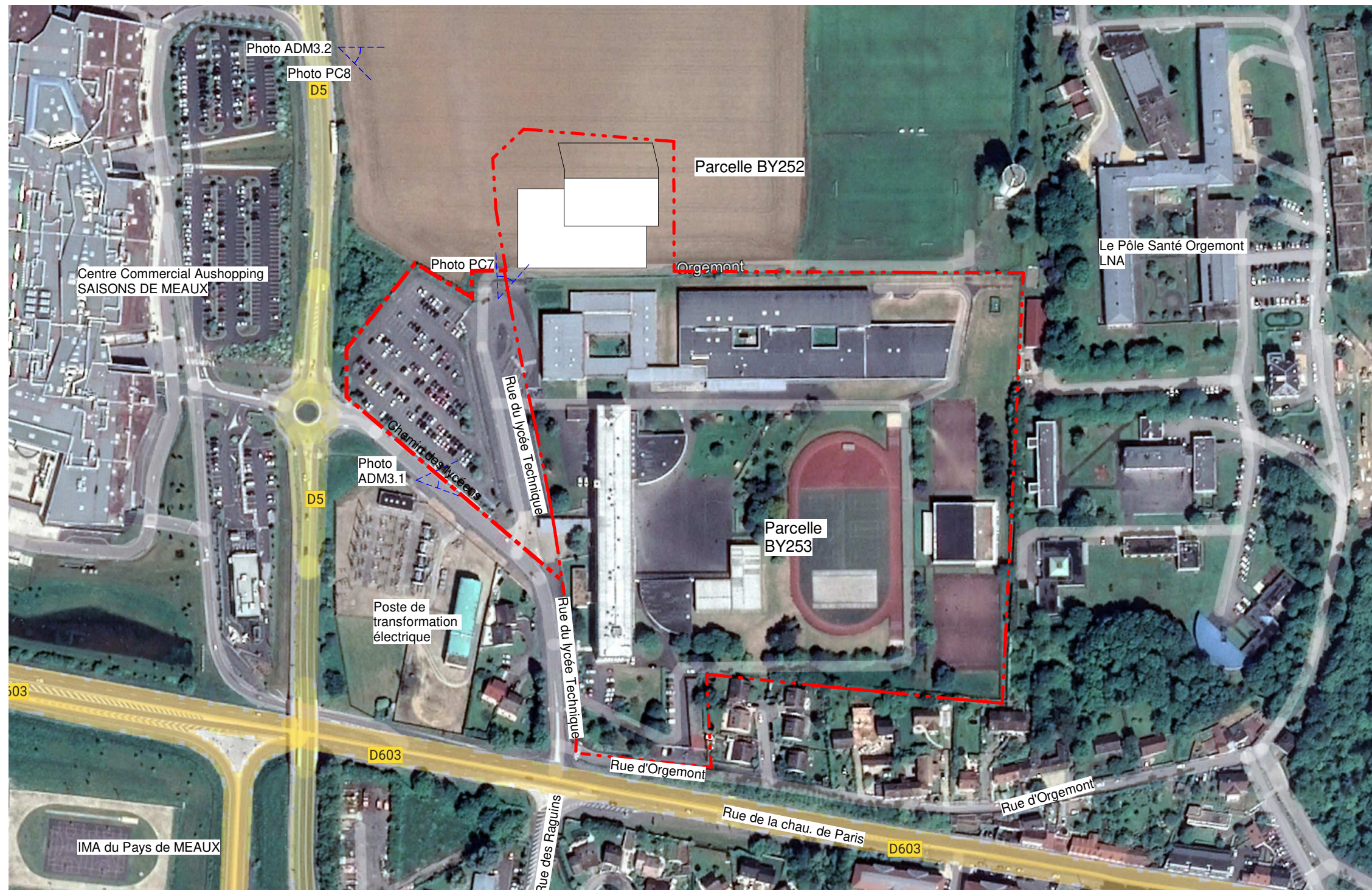


Photo aérienne 2018



© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 36' 49" W
Latitude : 47° 28' 28" N



2 Rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen
T : + 33 1 53 85 53 85



AMÉNAGEMENT 77

10 Rue Dajot
77000 Melun
T : +33 1 64 37 24 59
contact@amenagement77.fr



ARCHITECTES

23 rue de Cronstadt – 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00
aia.architectes.paris@a-i-a.fr



ENVIRONNEMENT

23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00
aia.environnement.paris@a-i-a.fr



INGENIERIE

23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00
aia.ingenierie.paris@a-i-a.fr

icm structure

1 Avenue du Bois l'Abbé 49070 Beaucazoué
T. +33 2 41 36 36 11
aia.management.paris@a-i-a.fr



CONCEPTEUR
DE GRANDES
CUISINES

DEPUIS 1988

101 boulevard Ernest Dalby – 44000 Nantes
T. +33 2 40 29 22 53
administration@becc.fr

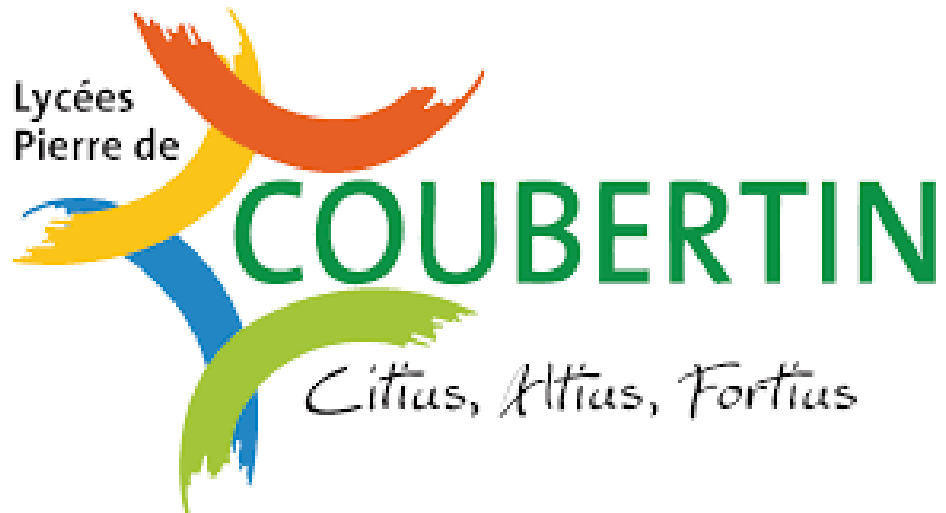


L'Hermitage - 3 Grande rue
78250 Tessancourt
T.+ 33 01 30 22 35 40
contact@stm-amiante.fr



68 boulevard Carnot – 06400 Cannes
T. +33 (0)4 93 39 26 84
contact@marshallday.fr

Lycée polyvalent Pierre de Coubertin 77100 Meaux



Note de présentation du projet 24/02/2022
Annexe au CERFA N° 14734*03

Projet	Phase	Bâtiment	Numéro	Emetteur	CE	Niveau	Indice
LPC	APS	TZ	0000	AI	ING	TN	A

Rédigé par : François Clausier Demannoury		Validé par : Adrien Paporello
Date	Indice	Modifications
24/02/2022	A	1 ^{ère} diffusion

1 TABLE DES MATIERES

2	PRESENTATION DU PROJET	4
2.1	Présentation du lycée	4
2.2	Implantation du lycée et de son annexe	4
2.3	Présentation du site géographique	6
2.3.1	PLU	6
2.4	L'environnement du lycée (hors emprise projet)	6
2.5	Présentation des bâtiments existants composants le lycée	7
2.6	Problématiques	8
2.7	Le projet	8
2.7.1	Programme et objectifs d'opération	8
2.7.2	Ateliers pour développer la filière aéronautique	9
2.7.3	Constructions et rénovations ciblées	9
2.7.4	Plan d'ensemble projeté par AIA Architectes	10
2.7.5	Planning et phasage	11
2.7.6	Bâtiments provisoires	11
3	MESURES ET CARACTERISTIQUES DU PROJET DESTINEES A EVITER OU REDUIRE LES EFFETS POTENTIELLEMENT NEGATIFS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE HUMAINE	13
3.1	MESURES DE REDUCTION DEs EFFETS NEGATIFS d'un chantier long en site urbain	13
3.1.1	Sécurité et confort des usagers	13
3.1.2	Gestion des flux routiers et piétons	13
3.1.3	Réduction des nuisances	13
3.2	MESURES DE REDUCTION DE L'IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	14
3.2.1	Réduction de l'étalement foncier / Compacité des constructions	14
3.2.2	Végétalisation de l'unité foncière	14
3.2.3	Gestion des eaux	14
3.2.4	Démarche de réemploi et revalorisation des matériaux issus du chantier	14
3.2.5	Qualité environnementale du bâti et usage de matériaux biosourcés	15
3.2.6	Suppression des trajets Lycée – Annexe des Fauvettes	15
3.2.7	Ouverture de la consultation aux entreprises locales	15

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 PRESENTATION DU LYCEE

Le lycée Pierre de Coubertin à Meaux créé en 1965 est composé d'un lycée polyvalent et d'un lycée professionnel qui accueillent à la rentrée 2021 environ 2029 élèves dans 80 divisions.

Leurs offres de formation réunies constituent un important lycée polyvalent déployant un pôle général et technologique de près de 1450 places et pas moins de 9 filières de formation professionnelle pour 700 places environ. En voies GT pré-bac, le lycée déploie 13 classes de seconde ouvrant sur 8 flux de premières et terminales générales (choix possible entre 9 spécialités pour le bac) et 7 flux de bac technologique STMG et STI2D. Une poursuite d'études est proposée en post-bac avec 2 CPGE scientifiques.

En voie professionnelle, les près de 470 places en pré-bac et 230 places en post-bac sont réparties dans les filières suivantes :

- Electricité Electronique : avec 3 Baccalauréats professionnels MELEC, 1 Baccalauréat professionnel SN option A Sécurité et sécurité des infrastructures et 1 BTS Electrotechnique en poursuite d'études ;
- Tertiaire administratif : 2 BTS comptabilité-gestion et support à l'action managériale en poursuite d'études des bac technologiques STMG ;
- Matériaux souples : 1 Baccalauréat professionnel Métiers de la mode ;
- Productique : 1 BTS Conception et réalisation des systèmes automatiques en poursuite d'études des bac technologiques STI2D ;
- Eau et propreté : 1 Baccalauréat professionnel Hygiène, propreté, stérilisation et 3 CAP pour un premier niveau de qualification : électricien, assistant technique en milieu familial et collectif, et agent polyvalent de restauration.
- Maintenance et construction aéronautique : avec l'ouverture à la rentrée 2019 d'un Baccalauréat professionnel Aéronautique dont les capacités d'accueil augmenteront dès la rentrée 2020.

La structure prévisionnelle, encore actuellement à l'étude, s'appuie sur l'hypothèse d'un déploiement complet de la filière aéronautique avec plusieurs options du Baccalauréat professionnel, des mentions complémentaires et un BTS pour un total d'environ 270 places de formation initiale à terme.

Pour amorcer ce déploiement, un flux de Baccalauréat professionnel MELEC sera fermé dès la rentrée 2020.

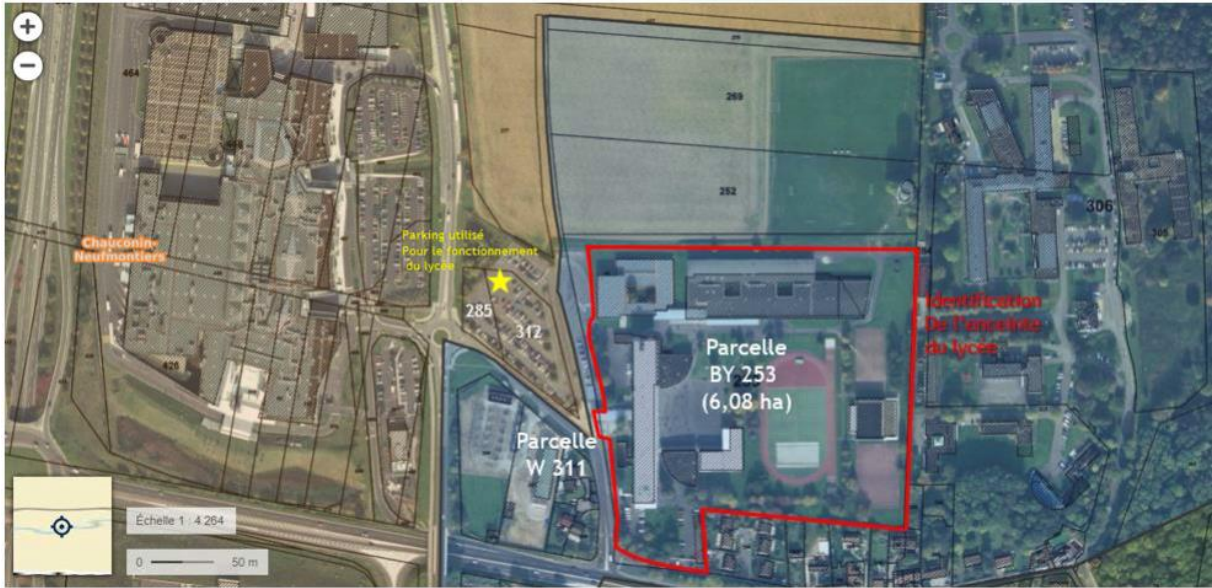
L'effectif à l'horizon 2027 est estimé à 2370 élèves.

2.2 IMPLANTATION DU LYCEE ET DE SON ANNEXE

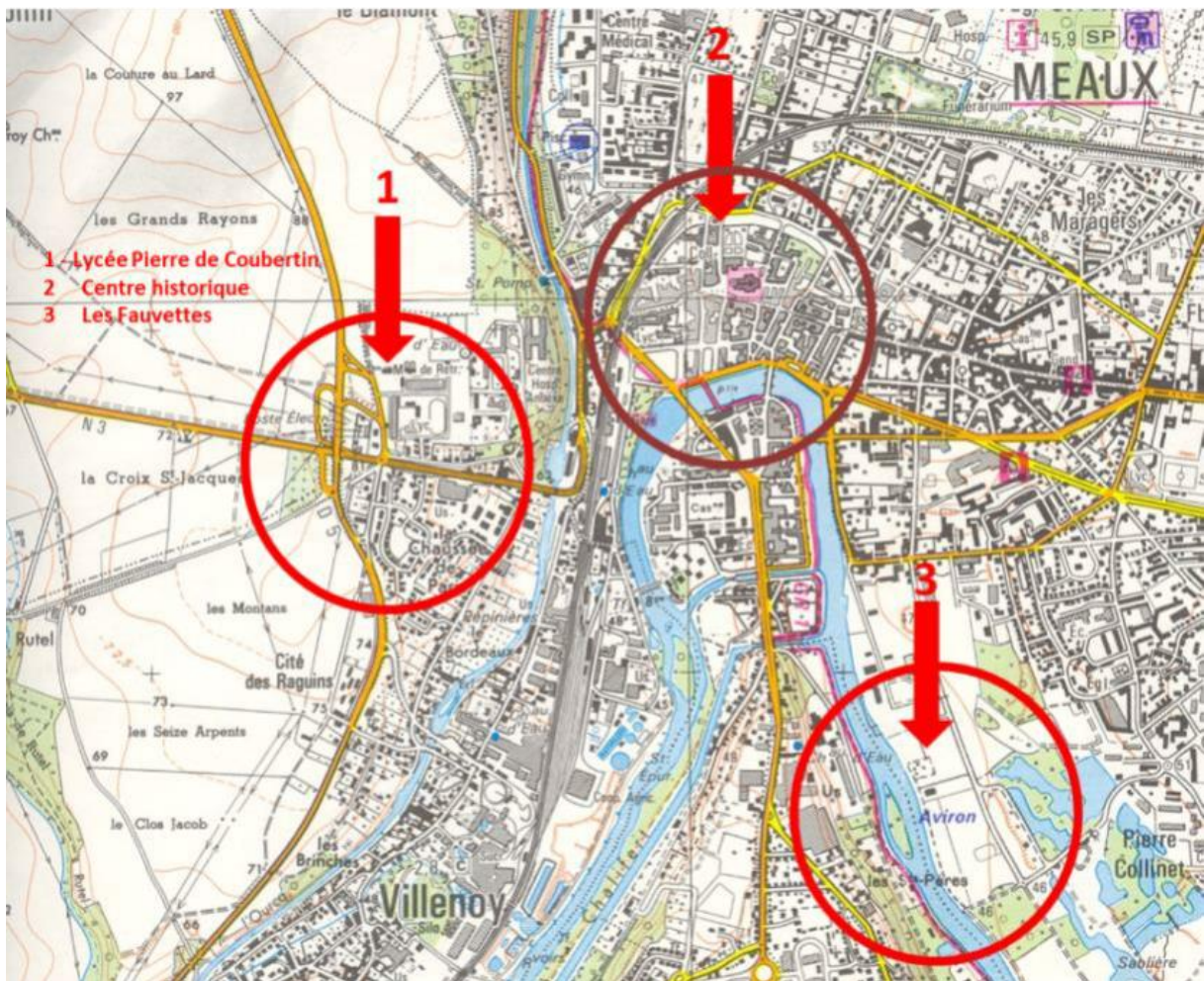
Le lycée Pierre de Coubertin se trouve à l'Ouest de la commune de Meaux sur la parcelle BY 253. Cette parcelle de 6,08 ha appartient à la Région depuis le 01 juillet 2008, date de son transfert, Etat vers Région.

Notons une autre petite parcelle (W 311) transférée du Département Seine et Marne au profit de la Région, en novembre 2011, située sur la commune de Chauconin.

Les parcelles 285 et 312 sont du domaine public de Meaux mais implantées sur la commune de Chauconin. Elles sont utilisées pour le fonctionnement du lycée (parking).



Son annexe, les Fauvettes est située à l'Est, sur la commune de Nanteuil les Meaux, sur la parcelle AB 57.



Emplacement de l'annexe par rapport au lycée et au centre-ville

2.3 PRESENTATION DU SITE GEOGRAPHIQUE

2.3.1 PLU

Le lycée se trouve en zone UBa du PLU, caractérisée par un habitat collectif de moyenne hauteur.

Le site est localisé à 200 mètres d'une zone naturelle qui constitue un espace boisé. Cet espace classé n'impacte pas la réhabilitation du site du lycée. L'abattage d'arbres n'est pas soumis à autorisation.

Les plantations existantes hors de l'emprise de la construction projetée doivent être maintenues.

Les espaces libres non bâtis et non occupés par des aires de stationnements devront être plantés sur un minimum de 40 % de leur superficie.

Le rejet des eaux usées dans le réseau d'assainissement public est obligatoire si le réseau est existant.

Le rejet des eaux pluviales dans le réseau public est obligatoire si le réseau est existant.

Le raccordement au réseau de chaleur est obligatoire dès lors qu'une puissance installée est supérieure à 30kW.

2.4 L'ENVIRONNEMENT DU LYCEE (HORS EMPRISE PROJET)

Au nord, à quelques centaines de mètres se trouve le centre pénitentiaire de Meaux, Chauconin, Neufmontiers (construction récente).

A l'est de la parcelle, un parc de 13 hectares accueille une partie du Grand hôpital de l'Est Francilien racheté par le groupe LNA santé.

Un développement du centre de santé est envisagé. Le projet prévoit l'augmentation de la capacité d'hébergement de l'EPHAD (220 à 450 lits). Sa durée opérationnelle s'étend de 2020 à 2024. A terme, un barreau de voirie est prévu au nord pour relier les deux ronds-points existants. Ainsi, en attendant la maîtrise foncière de cette zone, le chantier nécessitera une desserte. La ville peut envisager une solution en circulant par le lycée à l'arrière des bâtiments D et B.

Le lycée Pierre de Coubertin a été construit en 1965 sur un terrain à l'Ouest du centre-ville. Cet environnement contraste avec les ambiances végétales du terrain de la cité scolaire lesquels seront à valoriser compte tenu du nombre importants d'arbres.



Les espaces non couverts de la cité scolaire sont végétalisés et contrastent avec l'environnement industriel côté Chaussée de Paris :

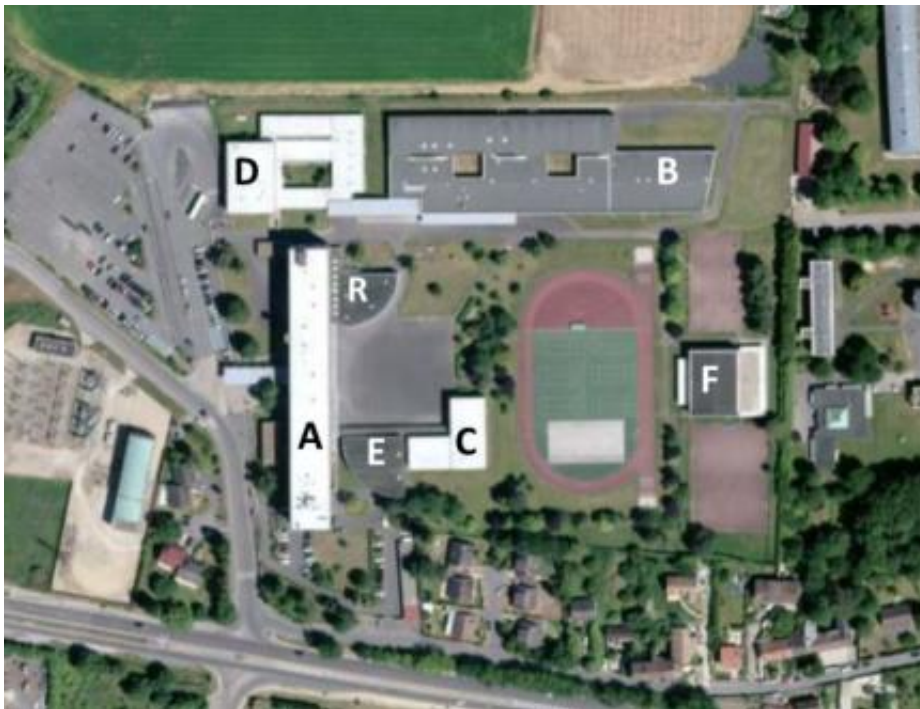
Emprise construites	21,70 %
Espaces non couverts	78,30 %
Contenance de la parcelle (BY 253)	60 890 m ²
Contenance du site clôturé	55 293 m ²
Emprise au sol des bâtis	13 205,30 m ²
Surface totale espace végétalisé	36 119 m ²

2.5 PRESENTATION DES BATIMENTS EXISTANTS COMPOSANTS LE LYCEE

La cité scolaire totalise près de 25 000 m² de surfaces utiles réparties sur 8 bâtiments. Le lycée Pierre de Coubertin construit en 1965 a connu des périodes de constructions successives entre 1990 et 1996.

En effet, pour faire face à des évolutions pédagogiques, trois bâtiments ont été construits pour accueillir l'enseignement technologique de production, puis le CDI et les locaux de demi-pension.

A l'exception du bâtiment B, l'ensemble des bâtiments ne sont pas adaptés aux besoins pédagogiques et la plupart d'entre eux présentent des signes forts de vétusté. Les surfaces en matière de demi-pension, d'internat et de vie scolaire sont en grand déficit au regard du référentiel Région.



- **Bâtiment A** : Construit en 1963, classé R, N de 2ème catégorie de forme rectangulaire, s'élevant sur 6 niveaux, (du R-1 au R+4) accueille l'enseignement général, l'internat au dernier étage pour 27 chambres avec une zone d'hébergement d'enseignants de 8 chambres. 9 logements de fonctions répartis à chaque étage. Notons le local TGBT alimentant tous les autres bâtiments à l'exception du bâtiment B.
 - 11 915 m² SU (R compris)
- **Bâtiment B** : Construit en 1996, classé R de 3ème catégorie, de forme rectangulaire sur simple niveau accueille les ateliers. Ce bâtiment a son propre TGBT. Il accueille les ateliers technologiques et une salle de musculation
 - 5 176 m² SU

- **Bâtiment C** : Construit en 1990, classé R de 3eme catégorie, de forme rectangulaire, préfabriqué avec cloison en bois, est érigé sur deux niveaux. Ce bâtiment accueille une partie de la vie scolaire et des salles de cours banalisées.
 - 1 522 m² SU
- **Bâtiment D** : Construit en 1990, classé R de 3eme catégorie, de forme rectangulaire, préfabriqué s'articulant autour d'un patio central comprend deux niveaux et offres des salles de cours électronique.
 - 763 m² SU
- **Bâtiment E** : Construit en 1995, classé R de 4eme catégorie, de construction traditionnelle, comprend un rez-de-chaussée et un étage et accueille le CDI.
 - 887 m² SU
- **Bâtiment F** : Construit en 1965, classé X de 5eme catégorie accueille un gymnase de type B, et un plateau sans couverture.
 - 955 m² SU
- **Bâtiment R** : demi-pension pour 1 200 repas rattaché au bâtiment A.
- **Bâtiment AF** (annexe des fauvelles, commune de Nanteuil les Meaux) : Ateliers HPS – APR et ateliers mode – ATMFC.
 - 1 066 m² SU

2.6 PROBLEMATIQUES

A ce jour, le lycée rencontre plusieurs problématiques, dont les principales sont listées ci-après et ont amené au lancement d'une opération de rénovation majeure sur cet établissement :

- L'ensemble des bâtiments existants sont vétustes à l'exception du bâtiment B.
- Il doit pouvoir accueillir un nombre plus important d'élèves : 2370 élèves en 2027.
- Il n'est plus adapté aux besoins pédagogiques (sauf bâtiment B) : nécessité de créer des locaux d'enseignement adaptés aux formations proposées et de développer le pôle des métiers de l'aérien.
- Surfaces insuffisantes par rapport au référentiel Région pour la demi-pension, l'internat et la vie scolaire.
- Les entrées du site ne permettent pas de garantir la sûreté de l'établissement et une bonne lisibilité des flux piétons.

2.7 LE PROJET

2.7.1 Programme et objectifs d'opération

La présente opération s'inscrit dans une démarche globale qui vise :

- A améliorer l'ensemble des espaces avec une organisation fonctionnelle plus rationnelle, notamment pour le bâtiment A regroupant à lui seul près de 12.000 m² de surfaces utiles sur 20.000 m² répartis dans les autres bâtiments ;
- A développer un pôle des métiers de l'aérien ;
- A participer aux infrastructures du pôle formation.

Les objectifs de l'opération sont de :

- Permettre le déploiement complet de la filière aéronautique pour un total de 270 places de formation initiales.
- Mettre à niveau l'ensemble des espaces pédagogiques.
- Qualifier la séquence d'entrée pour l'adapter aux nouveaux effectifs de la cité scolaire afin de garantir une bonne lisibilité des flux et de leur sûreté.
- Regrouper tous les locaux de l'enseignement général dans le bâtiment principal (A) lequel sera totalement rénové.
- Offrir aux élèves et enseignants de bonnes conditions d'accueil en matière d'hébergement et de demi-pension dans des bâtiments adaptés et aux normes en vigueur.

- Construire des surfaces complémentaires aux fonctions de la vie scolaire.
- Construire des logements de fonctions distincts des flux des locaux d'enseignement
- Mettre en conformité le CDI au regard de la loi sur le handicap. (Bâtiment E)
- Rénover le gymnase existant et trouver les surfaces complémentaires en extension.

Cette opération sera menée dans le cadre d'une démarche de Qualité Environnementale conformément aux objectifs de la Région, et fait l'objet d'un cahier des charges spécifique.

2.7.2 Ateliers pour développer la filière aéronautique

Le hangar avionique est prévu pour répondre au besoin de formation en aéronautique avec l'ouverture en 2020 d'un baccalauréat professionnel de 15 places en cursus mixte avec la seconde sous statut scolaire et la première et terminale sous statut d'apprentissage (option avionique). A terme il est envisagé un déploiement complet de la filière aéronautique avec plusieurs options du Baccalauréat professionnel et un BTS.

Afin de consacrer l'espace nécessaire à la création de ce hangar et de tous les autres bâtiments à reconstruire (demi-pension, internat et logements de fonction), une partie de la parcelle BY 252 située sur la commune de Meaux, est dédié au projet. Sur cette parcelle sera construit le bâtiment dédié notamment à la filière aéronautique.



2.7.3 Constructions et rénovations ciblées

La rénovation globale du lycée passe par la déconstruction, la construction et la rénovation d'espaces décrit ci-dessous :

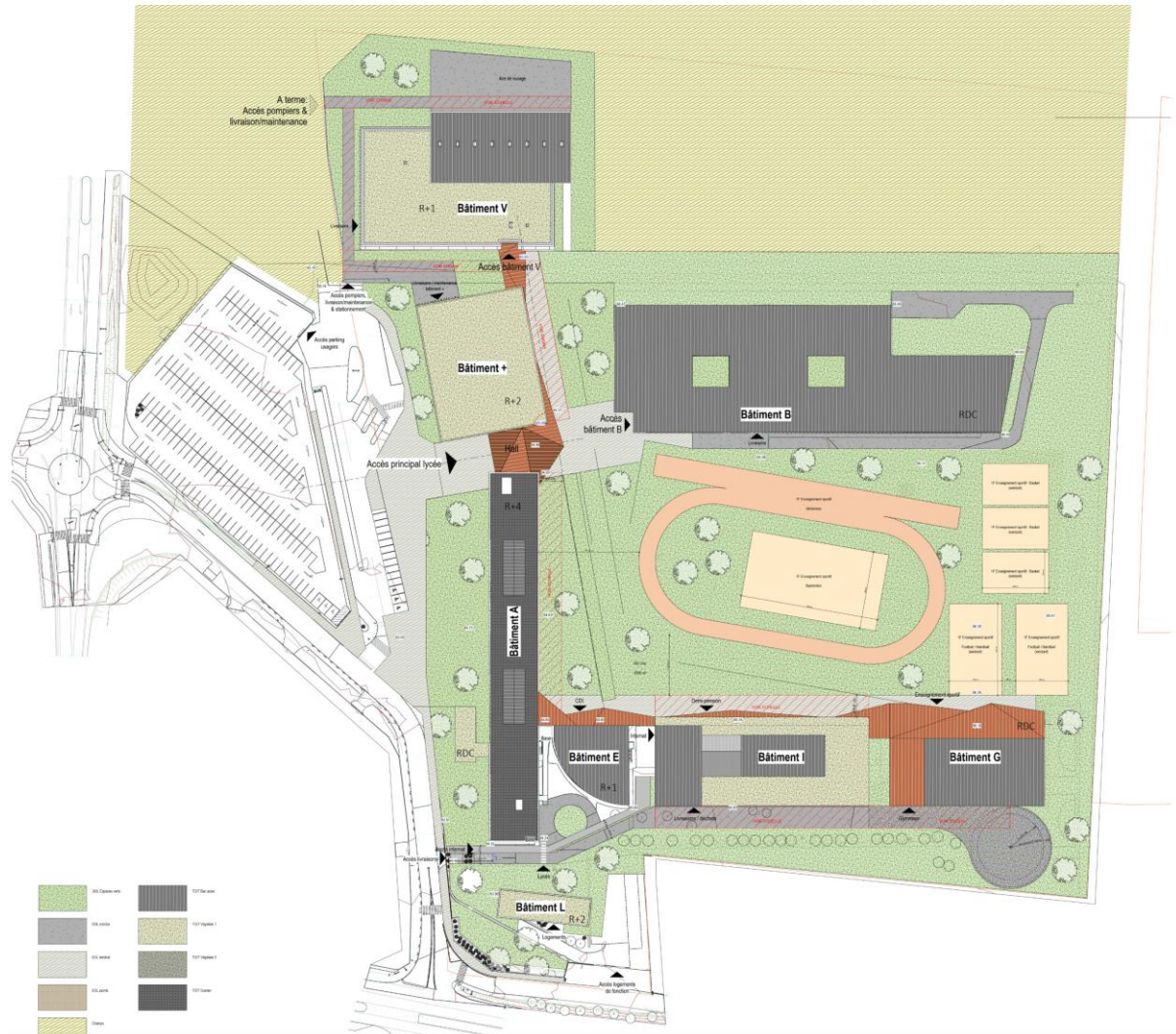
- Construction de la demi-pension et de l'internat.
- Construction d'un bâtiment accueillant les 9 logements de fonction.
- Construction d'un bâtiment pour la filière aéronautique.
- Démolition du bâtiment R (ancienne salle à manger élèves).
- Construction sur l'emprise du BAT R d'une extension au BAT A permettant de rapatrier les locaux du bâtiment C, quelques ateliers et d'accueillir les nouveaux locaux de vie scolaire nécessaires. Avec rénovation des espaces de RDC et R-1 lesquels étaient occupés par la cuisine et ses locaux.
- Rénovation du bâtiment A.
- Rénovation et agrandissement du bâtiment EPS pour intégrer la salle de musculation (actuellement au bâtiment B) et rénovation des aires extérieures de jeux.

En termes de chiffres, le projet comptabilise 11.211 m² de surfaces utiles de programme à réhabiliter et 9.720 m² SU de programme à construire.

Pour permettre un fonctionnement du lycée pendant la phase de rénovation globale, il conviendra d'installer des bâtiments modulaires, phaser les démolitions et les constructions de manière à réduire au maximum la gestion de transfert des matériels.

2.7.4 Plan d'ensemble projeté par AIA Architectes

Le plan d'ensemble ci-dessous présente la réponse apportée par AIA Architectes aux programme et objectifs de la maîtrise d'ouvrage :



Le terrain d'assiette du projet se décompose comme suit :

	BY 252 (bornée)	BY 253	TOTAL
Contenance de la parcelle	7000 m ²	60890 m ²	67890 m ²

Au stade actuel des études APS, le tableau de surfaces se présente comme suit :

Bâtiment	Emprise au sol (m ²)	SDP Projet (m ²)
+	2 565 m ²	3 607 m ²
A	2 663 m ²	11 541 m ²
B	5 901 m ²	hors périmètre
G	2 142 m ²	1 776 m ²
I	2 595 m ²	4 741 m ²
L	575 m ²	1 128 m ²
V	3 522 m ²	4 962 m ²
TOTAL	19 388 m²	26 627 m²

Les espaces extérieurs se décomposeront comme suit :

	BY 252 (bornée)	BY 253	TOTAL
Cour, voiries & cheminements	1733 m ²	5000 m ²	6733 m ²
Terrains de sport		6162 m ²	6162 m ²
Espaces végétalisés	1745 m ²	33862 m ²	35607 m ²

2.7.5 Planning et phasage

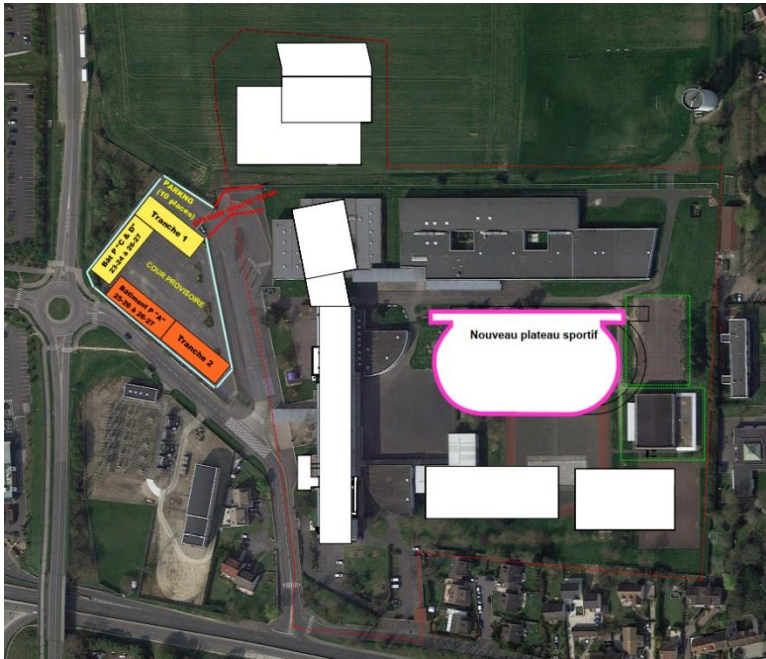
Les dates importantes à noter sont l'ouverture du hangar pour la rentrée 2023 et la fin des travaux de rénovation pour 2026-2027. Le planning devra être défini de façon à respecter ces dates clés. Le phasage se présente comme suit :

Phases travaux PROJET	
Phase 0 (2022 à 2023)	<ul style="list-style-type: none"> Travaux du hangar Livraison des bâtiments provisoires Bât. C : Désamiantage et démolition Bât. D : Désamiantage et démolition Livraison terrain d'athlétisme
Phase 1 (2023 à 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Construction du bâtiment + Construction demi-pension et internat + mise en conformité bât. E (CDI) Construction des logements de fonction Construction du gymnase Bât F (gymnase) : Désamiantage et démolition
Phase 2.1 (2025 à 2026)	<ul style="list-style-type: none"> Bât. R (demi-pension) : Désamiantage et démolition Bât. A : Rénovation (1/2)
Phase 2.2 (2026 à 2027)	<ul style="list-style-type: none"> Bât. A : Rénovation (2/2)

2.7.6 Bâtiments provisoires

Nous avons défini la nécessité d'implanter des bâtiments provisoires d'une surface de :

- 1) environ 3000-3500m² de surface utile de la rentrée 2023-2024 à la fin d'année scolaire 2024-2025
- 2) environ 6000-6500m² de surface utile pour l'année 2025-2026 lors de la rénovation du bâtiment A.



Pour des raisons de confort, d'accessibilité PMR et de surcoûts liés à la sécurité incendie des ERP, les bâtiments provisoires n'excéderont pas le R+2. Ainsi, pour un bloc bâtiment, l'emprise à considérer sera d'une largeur d'environ 14 mètres et minimum 40 mètres de long, soit environ 600m² d'emprise au sol et environ 1500m² utile en R+2.

Ces bâtiments seront implantés sur le parking extérieur situé sur la commune de Chauconin-Neufmontiers et un cheminement sécurisé permettra la jonction entre la parcelle du lycée et les bâtiments provisoires.

Pendant l'implantation de ces bâtiments, le stationnement sera reporté sur le parking extérieur du centre commercial via un conventionnement avec la société de gestion du centre commercial Les Saisons de Meaux situé à 100m du parking extérieur accueillant les bâtiments provisoires et à moins de 250m de l'entrée du lycée au niveau du bâtiment A.

Il est important de noter que cette localisation sera éloignée des installations liées au chantier et notamment la base vie qui sera positionnée à l'Est de la parcelle du bâtiment V.

3 MESURES ET CARACTERISTIQUES DU PROJET DESTINEES A EVITER OU REDUIRE LES EFFETS POTENTIELLEMENT NEGATIFS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE HUMAINE

3.1 MESURES DE REDUCTION DES EFFETS NEGATIFS D'UN CHANTIER LONG EN SITE URBAIN

Conscients des difficultés que peuvent poser la réalisation d'un tel chantier dans l'enceinte d'un lycée en exploitation, nous prévoyons de mettre en œuvre les mesures à travers la conception du projet :

3.1.1 Sécurité et confort des usagers

- Création d'une enceinte sécurisée pour le lycée partiel et provisoire situé sur le parking extérieur via la mise en place d'une clôture englobant toutes les unités (y compris provisoires) du lycée pour garantir la sécurité des utilisateurs.
- Création d'une liaison sécurisée au nord de l'actuelle gare routière permettant un lien clos et contrôlé depuis les parcelles BY252, BY253 et les bâtiments provisoires situés sur le parking. Cette liaison sécurisée ne sera interrompue qu'en cas d'intervention des pompiers (ou de livraisons spécifiques) au niveau du bâtiment V.
- Conception de bâtiments provisoires avec des façades à isolation acoustique renforcée sur les façades exposées au bruit généré par le trafic sur la RD5 et le rond-point.
- Végétalisation de la cour provisoire par l'apport de bacs jardiniers.
- Maintien en continu d'une stricte séparation du chantier et du lycée en :
 - o organisant les flux des livraisons de chantier depuis une voie provisoire reliant la voirie qui sera livrée fin 2022 sur le plateau d'Orgemont entre la RD5 et le centre hospitalier.
 - o organisant les travaux de désamiantage, déplombage et déconstruction sélectives dans des bâtiments vides et inexploités.

3.1.2 Gestion des flux routiers et piétons

- Le positionnement et l'accès à la base-vie chantier sera organisé sur les parcelles BY252 et 253 en lien avec la voie provisoire reliant la voirie qui sera livrée fin 2022 sur le plateau d'Orgemont entre la RD5 et le centre hospitalier. Cela évitera le croisement des flux chantier, utilisateurs-véhiculés, utilisateurs-piétons sur les voies Chaussée de Paris/Rue du lycée, chemin des lycéens et rue du lycée technique.
- L'organisation du stationnement des utilisateurs sur le parking extérieur du centre commercial (via un conventionnement Ville-Région-Gérant), à une distance raisonnable des bâtiments provisoires et du lycée afin de maintenir un niveau de confort pour les usagers et alléger la circulation sur la rue du lycée et favoriser la coexistence des mobilités douces et des bus.
- Le maintien de la gare routière afin de ne pas engendrer de modifications du trafic et de la desserte des bus sur le secteur.

3.1.3 Réduction des nuisances

- L'intégration d'une charte de chantier à faible nuisance dans les pièces contractuelles des marchés de travaux remis à chaque entreprise intervenant sur le chantier. Elle tiendra compte de l'analyse de site effectuée par l'AMO Qualité Environnementale missionnée par la maîtrise d'ouvrage (OASIIS, en complément de la MOE QE, AIA Environnement), en termes d'accès, de cadre urbain avoisinant et de filières d'approvisionnement et de déchèteries.
- La mise en œuvre d'un suivi acoustique pour contrôler et maîtriser le niveau d'émergence du bruit de chantier.
- La conception d'un projet architectural favorable à la mise en œuvre d'éléments préfabriqués de structure et clos-couvert (matériaux issus de la filière sèche, éléments en béton préfabriqués, façades et mur à ossature bois)
- La mise en œuvre d'une déconstruction sélective dans un but de réemploi de matières in-situ sur l'ensemble des corps d'état (selon les objectifs quantitatifs fixés par la maîtrise d'ouvrage)

3.2 MESURES DE REDUCTION DE L'IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Afin d'éviter que le projet génère un impact négatif sur son environnement, la programmation et la conception suit des principes et intègre des mesures en faveur de la sauvegarde des écosystèmes et des espaces naturels.

3.2.1 Réduction de l'étalement foncier / Compacité des constructions

- Le projet prévoit l'extension de l'unité foncière du lycée à la parcelle BY252 de 7000m². Cette parcelle à usage agricole fait partie d'un ensemble de terres agricoles de 11,4Ha situé entre la Route D5, le centre pénitentiaire et le centre hospitalier. Le dimensionnement de la parcelle a été défini dans l'objectif de réduire au minimum l'artificialisation des sols en lien avec les particularités d'un bâtiment pédagogique accueillant des ateliers et une halle avionique devant nécessairement être situés en rez-de-chaussée. Afin d'optimiser l'imperméabilisation des sols engendrée par le projet de pôle aéronautique (environ 70%), nous y avons adjoint des fonctions complémentaires en R+1 devant initialement être implantées sur la parcelle BY253.

3.2.2 Végétalisation de l'unité foncière

- Le projet prévoit une part d'espace végétalisé de plus de 50% à l'échelle de la surface des parcelles BY252+BY253.
- Le projet prévoit le renforcement de la végétalisation sur site par la plantation d'arbres et arbustes sur les trames vertes existantes et la création de nouveaux espaces de pleine terre.
- Le projet prévoit la création de réservoir à biodiversité (20% du projet paysage).
- Les terrains sportifs actuellement calculés en zone imperméabilisés seront conçus de telle manière à permettre la mise en œuvre d'un revêtement sportif drainant.
- Un jardin pédagogique de 100m² + compost de 10m³ est prévu dans le projet (clôture haie arbustive fruitier + serre abri de jardin, refuge faune flore, Jardin hors sol avec bac) (actuellement inexistant sur site).
- Les logements de fonction bénéficieront d'un espace d'agrément extérieur et d'un jardin partagé (actuellement inexistant sur site).

3.2.3 Gestion des eaux

- La gestion des eaux sera gérée à l'unité foncière.
- La gestion des eaux pluviales et des eaux usées est conçue en conformité aux réglementations :
 - o SDAGE Seine Normandie et Loi sur l'eau,
 - o Règlement assainissement local de la ville de Meaux
- Les réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées créés sont collectés de façon séparative avant raccordement sur les réseaux d'assainissement privés existants sur le site.
- Le dispositif de collecte des eaux du site est configuré pour permettre de collecter séparément :
 - o les eaux pluviales de toiture/voiries/parkings/aire de roulage,
 - o les eaux usées/eaux vannes.
- La phyto-filtration sera mise en œuvre pour les parkings extérieurs (logements de fonction)
- Un réseau de bassins et de noues recevant des plantations franciliennes sera conçu pour permettre l'infiltration des pluies courantes.

3.2.4 Démarche de réemploi et revalorisation des matériaux issus du chantier

- La maîtrise d'ouvrage pose un objectif de 0 déchet valorisable enfoui : l'ensemble des déchets devront être valorisés en favorisant dans cet ordre la prévention, le réemploi, le recyclage puis la valorisation énergétique.
- Un plan de gestion des terres excavées sera établi par la maîtrise d'œuvre.
- Le projet prévoit de maintenir sur site plus de 80% des terres excavées suivant le potentiel sanitaire (hors sols pollués nécessitant traitement spécifique).
- Le projet prévoit l'utilisation de 30% de concassés franciliens pour la fabrication des bétons.
- Pour toute utilisation de concassés, le projet prévoit l'utilisation de matériaux à 100% d'origine francilienne dont la provenance sera justifiée de manière systématique.
- La maîtrise d'ouvrage a posé des objectifs quantifiés de réemploi favorable à l'économie circulaire :

- Atteindre un taux de réemploi de matière remis en œuvre dans le projet parmi les éléments identifiés dans le diagnostic ressources.
- Objectifs de dépose sélective et réintégration in-situ : au sein de chaque lot, il sera demandé d'intégrer au minimum deux types d'ouvrages distincts en réemploi.
- 3 indicateurs à prendre en compte :
 - Indicateur matière (quantité de matière),
 - Indicateur carbone (quantité de carbone émise évitée)
 - Indicateur économie (expérimental pour évaluer la valeur économique du réemploi).

-

3.2.5 Qualité environnementale du bâti et usage de matériaux biosourcés

- Le projet est conçu de telle manière a assuré la mise en œuvre d'une enveloppe performante :
 - Conception bioclimatique (apports solaires gratuits, protection au vent dominants, protection solaires...)
 - Etanchéité à l'air Q4 <0,8 m3/h.m² sur le neuf et 1,2 pour la partie réhabilitation
 - Autonomie lumineuse > 66%
 - Présence d'un réseau de chaleur
 - Taux de vitrage (SV/SDP) compris entre 17 et 24%
 - Réalisation d'une Analyse du Cycle de Vie (ACV)
- La conception prévoit l'atteinte du niveau E3C2 pour les bâtiments neufs.
- Le projet prévoit la rénovation énergétique du bâtiment A afin d'atteindre une consommation d'énergie primaire de 80kWh/m²/an.

3.2.6 Suppression des trajets Lycée – Annexe des Fauvettes

- Le projet vise à la fermeture de l'annexe des Fauvettes dont les installations sont vieillissantes et engendrent des trajets élèves et professeurs importants (environ 600 élèves utilisent cette annexe).
- Le regroupement de l'ensemble des enseignements sur un même site en plus de générer une réduction des trajets routiers, engendrera de fait une optimisation des consommations d'énergie et des coûts d'exploitation du lycée.

3.2.7 Ouverture de la consultation aux entreprises locales

- Le projet prévoit le recours à l'allotissement des marchés de travaux afin de faciliter l'accès aux entreprises locales et ainsi limiter les distances parcourus par les employés des entreprises exécutantes.